



Le Conseil Municipal de Caderousse régulièrement convoqué le 28 mars 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Christophe REYNIER-DUVAL, Maire. Le Conseil Municipal est constitué de 23 conseillers municipaux répartis comme suit pour cette séance.

16 Présents	Reynier-Duval Christophe Aubertin Christelle Espinosa Romain Bugnet Michèle Rieu Christine Espinosa Jean-Antoine	Gourdon Sylvie Dufay Julien Martin Mariel Ricou Florian Rehor Béatrice Tricot Mélanie	Blairon Jean-Pierre Lopez Danielle Benat Jean Legerot Michel
4 Procurations	Bécart Viviane Aubertin Maeva Blairon Jean-Pierre D'Alauzier Anne- Laure	<i>Donne pouvoir à</i> <i>Donne pouvoir à</i> <i>Donne pouvoir à</i> <i>Donne pouvoir à</i>	Martin Mariel Aubertin Christelle Légerot Michel Espinosa Romain
3 Absents	Giner Richard	Brémond Jennifer	Barnini Laure
Secrétaire de séance	Christelle Aubertin		
Délibération :	28.03.14		
Objet :	Demande de subvention pour la réfection du Monument aux Morts et l'ajouts de noms		
Rapporteur :	Christophe REYNIER-DUVAL		
N° @cte :	7.5.3		

Soucieuse de préserver son Monument aux Morts, situé au sein du cimetière avenue des Anciens combattants, la commune a décidé d'entreprendre certains travaux de restauration.

Parmi ceux nécessaires :

- Nettoyage et sablage du Monument.
- Reprise et ajout de plaques sur mesure, gravées.
- Consolidation du socle du Monument.

Vu les critères d'attribution des différents dispositifs de subventionnement auxquels la commune est susceptible d'être éligible.

Considérant l'état de détérioration avancé du Monument aux Morts.

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le conseil municipal décide :

- D'approuver le projet de travaux de restauration du Monument aux Morts pour un montant de 11 587.58 euros HT et 13 905.10 euros TTC.
- De déposer un dossier de demande de subvention au taux le plus élevé auprès de l'Office national des combattants et victimes de guerre.
- De solliciter une participation à hauteur de 1500€ auprès de l'association des anciens combattants pour le financement de ce projet.
- De déposer un dossier de demande de subvention au taux le plus élevé auprès de l'association « Le Souvenir Français ».
- Dire que les crédits sont inscrits au budget 2024.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

REPUBLIQUE FRANCAISE
Arrondissement de Carpentras

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CADEROUSSE
SEANCE DU 28 MARS 2024 A 18H00

Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le

ID : 084-218400273-20240329-280314-DE



Délibération adoptée à l'unanimité
Ainsi délibéré en sa séance le jour,
le mois et l'an que dessus

Pour extrait conforme
Caderousse le 29 mars 2024
Le maire, Christophe REYNIER-DUVAL
Le secrétaire de séance, Christelle AUBERTIN

